



**SAINT-DENIS
DE-BROMPTON**
MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 2 juin 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 2 675 603, situé au 2450, Rang 7, dans la zone AFR-1.

La demande consiste à permettre l'agrandissement du garage résidentiel existant qui aura une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal alors que l'article 28 du Règlement de zonage édicte que la hauteur d'un bâtiment accessoire ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal. Cette demande a pour effet de permettre l'ajout d'un étage à un garage résidentiel situé en cour arrière d'une hauteur de 6,7 mètres alors que le bâtiment principal a une hauteur de 5,18 mètres.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 2 juin 2025 à 19 h 30.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 MAI 2025

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe